



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/1999/14
31 janvier 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE

RAPPORT DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE
SUR LES TRAVAUX DE SA ONZIÈME SESSION
BONN, 25 OCTOBRE – 5 NOVEMBRE 1999

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour)	1 – 2	4
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour)	3 – 10	4
A. Adoption de l'ordre du jour.....	3 – 5	4
B. Organisation des travaux de la session	6 – 7	6
C. Élection des membres du Bureau	8 – 10	6
III. APPLICATION DES PARAGRAPHES 8 ET 9 DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION (DÉCISION 3/CP.3 ET PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 2 ET PARAGRAPHE.14 DE L'ARTICLE 3 DU PROTOCOLE DE KYOTO) (Point 3 de l'ordre du jour)	11 – 15	7
IV. PROCÉDURES ET MÉCANISMES RELATIFS AU RESPECT DES DISPOSITIONS DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 4 de l'ordre du jour)	16 – 20	7

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
V. ACTIVITÉS EXÉCUTÉES CONJOINTEMENT DANS LE CADRE DE LA PHASE PILOTE (Point 5 de l'ordre du jour)	21 - 24	8
VI. MÉCANISMES PRÉVUS AUX ARTICLES 6, 12 ET 17 DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 6 de l'ordre du jour)	25 – 29	10
VII. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (Point 7 de l'ordre du jour)	30 – 33	11
VIII. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION (Point 8 de l'ordre du jour)	34 – 42	11
A. Inventaires des émissions de gaz à effet de serre, 1990-1997	34 – 36	11
B. Directives pour l'examen technique des inventaires des émissions de gaz à effet de serre	37 – 40	12
C. Questions renvoyées à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique	41 – 42	13
IX. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION (Point 9 de l'ordre du jour)	43 – 51	14
A. Questions relatives à l'examen des communications des Parties non visées à l'annexe I	43 – 47	14
B. Fourniture d'un appui financier et technique	48 – 51	15
X. MÉCANISME FINANCIER (Point 10 de l'ordre du jour)	52 – 57	16
A. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties.....	52 – 54	16
B. Contribution des Parties à l'examen par le Fonds pour l'environnement mondial des activités habilitantes	55 - 57	17

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
XI. DISPOSITIONS À PRENDRE EN VUE DES RÉUNIONS INTERGOUVERNEMENTALES (Point 11 de l'ordre du jour)	58 – 65	18
A. Amélioration du processus intergouvernemental	58 – 60	18
B. Date et lieu de la sixième session de la Conférence des Parties.	61 – 65	18
C. Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention, 2000-2003.....	61 – 65	18
XII. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES (Point 12 de l'ordre du jour)	66 – 75	19
A. Budget-Programme pour l'exercice biennal 2000-2001	66 – 68	19
B. Recettes et exécution du budget de l'exercice biennal 1998-1999	69 – 71	20
C. Arrangements concernant l'appui administratif à fournir à la Convention.....	69 – 71	20
D. Liens institutionnels entre le secrétariat de la Convention et l'Organisation des Nations Unies.....	72 – 73	20
E. Application de l'accord de siège	74 – 75	21
XIII. QUESTIONS RELATIVES AU PARAGRAPHE 14 DE L'ARTICLE 3 DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 13 de l'ordre du jour)	76	21
XIV. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION (Point 14 de l'ordre du jour)	77 – 78	22
XV. CLÔTURE DE LA SESSION	79	22

Annexes

I. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL COMMUN SUR LE RESPECT DES DISPOSITIONS SUR LES TRAVAUX QU'IL A MENÉS PENDANT LA ONZIÈME SESSION DES ORGANES SUBSIDIAIRES.....	23
II. LISTE DES DOCUMENTS DONT L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE ÉTAIT SAISI À SA ONZIÈME SESSION	26

I. OUVERTURE DE LA SESSION

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La onzième session de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI) s'est tenue à l'Hôtel Maritim, à Bonn (Allemagne), du 25 octobre au 5 novembre 1999.
2. Le Président du SBI, M. John Ashe (Antigua-et-Barbuda), a ouvert la session. Il a souhaité la bienvenue à tous les participants et a remercié le Gouvernement allemand de sa généreuse hospitalité en qualité d'hôte de la cinquième session de la Conférence des Parties. Le Président a rappelé que les objectifs du Plan d'action de Buenos Aires (décision 1/CP.4)¹ étaient ambitieux et qu'il ne restait plus que 12 à 15 mois pour recommander des projets de décisions sur un certain nombre de questions complexes en vue de leur adoption par la Conférence à sa sixième session. Il a fait observer que le SBI devrait travailler très activement pour achever ses travaux sur les nombreuses questions inscrites à son ordre du jour. Il s'est déclaré convaincu que les délégations se montreraient à la hauteur de la tâche et oeuvreraient de concert dans un esprit de coopération.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1ère séance, le 25 octobre, le SBI a examiné l'ordre du jour provisoire publié sous la cote FCCC/CP/1999/1.
4. Le Président a rappelé que, pour des raisons de procédure, la Conférence des Parties avait ajouté à l'ordre du jour provisoire de sa cinquième session un point intitulé "Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto". Il a proposé d'ajouter le même point à l'ordre du jour provisoire du SBI, en tant que point 13. Vu que cette question concernait les deux organes subsidiaires, il croyait savoir que le Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) proposerait d'apporter une modification analogue à l'ordre du jour provisoire du SBSTA. Comme la Conférence des Parties l'avait décidé à la 1ère séance de sa cinquième session, ce nouveau point serait examiné en même temps que le point 3 des ordres du jour provisoires des organes subsidiaires intitulé "Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et par. 3 de l'article 2 et par. 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto)".
5. Le SBI a adopté l'ordre du jour suivant :
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;

¹ Pour le texte intégral des décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa quatrième session, voir le document FCCC/CP/1998/16/Add.1.

- c) Élection des membres du Bureau.
- 3. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et par. 3 de l'article 2 et par. 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto).
- 4. Procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto.
- 5. Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote.
- 6. Mécanismes prévus aux articles 6, 12 et 17 du Protocole de Kyoto.
- 7. Renforcement des capacités.
- 8. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention²:
 - a) Inventaires des émissions de gaz à effet de serre, 1990-1997;
 - b) Directives pour l'examen technique des inventaires des émissions de gaz à effet de serre;
 - c) Questions renvoyées à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique.
- 9. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention :
 - a) Questions relatives à l'examen des communications des Parties non visées à l'annexe I;
 - b) Fourniture d'un appui financier et technique.
- 10. Mécanisme financier :
 - a) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties;
 - b) Contribution des Parties à l'examen par le Fonds pour l'environnement mondial des activités habilitantes.
- 11. Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales :
 - a) Amélioration du processus intergouvernemental;
 - b) Date et lieu de la sixième session de la Conférence des Parties;
 - c) Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention, 2000-2003.

² Voir aussi le point 8 de l'ordre du jour de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique à sa onzième session.

12. Questions administratives et financières :
 - a) Budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001;
 - b) Recettes et exécution du budget de l'exercice biennal 1998-1999;
 - c) Arrangements concernant l'appui administratif à fournir à la Convention;
 - d) Liens institutionnels entre le secrétariat de la Convention et l'Organisation des Nations Unies;
 - e) Application de l'accord de siège.
13. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
14. Rapport sur les travaux de la session.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

6. Le SBI a examiné cette question à sa 1ère séance, le 25 octobre. Il était saisi du programme provisoire des séances figurant à la section IV du document FCCC/CP/1999/1. Le Président a noté que ce programme devrait servir de guide pour l'organisation des travaux du SBI, mais qu'il faudrait faire preuve de souplesse pour s'adapter au rythme de progression des travaux.

7. Le Président a souligné que les Parties devraient achever l'examen des questions dont elles étaient saisies le lundi 1er novembre. L'examen des questions figurant à la fois à l'ordre du jour du SBSTA et à l'ordre du jour du SBI devrait être achevé le mercredi 3 novembre.

C. Élection des membres du Bureau

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

8. Le SBI a examiné cette question à sa 1ère séance, le 25 octobre.

9. Le Président a informé le SBI que la nomination du Vice-Président et du Rapporteur avait fait l'objet d'un accord entre les groupes régionaux. Sur l'invitation du Président, le SBI a élu M. Mohamed Reza Salamat (République islamique d'Iran) et M. Klaus Radunsky (Autriche) Vice-Président et Rapporteur du SBI, respectivement, tous deux pour un deuxième mandat.

10. Félicitant M. Salamat et M. Radunsky à l'occasion de leur élection, le Président a dit qu'il envisageait avec plaisir de collaborer avec eux en vue de contribuer au succès de la session.

III. APPLICATION DES PARAGRAPHES 8 ET 9 DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION (DÉCISION 3/CP.3 ET PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 2 ET PARAGRAPHE 14 DE L'ARTICLE 3 DU PROTOCOLE DE KYOTO)

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

11. Le SBI a examiné cette question conjointement avec le SBSTA à ses 2ème et 3ème séances le 26 octobre et à ses 6ème et 8ème séances le 29 octobre et le 3 novembre, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SB/1999/9 et FCCC/SB/1999/MISC.13.

12. Des déclarations ont été faites par les représentants de 41 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

13. À la 3ème séance tenue conjointement avec le SBSTA le 26 octobre, M. Chow Kok Kee, ancien Président du SBSTA, a, sur l'invitation des Présidents, rendu compte des résultats de l'atelier consacré à la question considérée, qui avait été organisé à Bonn du 21 au 24 septembre 1999 conformément au mandat adopté par le SBSTA à sa dixième session (FCCC/SBSTA/1999/6, annexe I).

14. Également à la 3ème séance le 26 octobre, les organes subsidiaires sont convenus d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact commun. Les Présidents ont chargé M. Bo Kjellen (Suède) et M. Mohamed Reza Salamat (Iran), Vice-Président du SBI, de coprésider ce groupe de contact.

2. Conclusions

15. À leur réunion commune du 3 novembre, les organes subsidiaires sont convenus de recommander pour adoption à la Conférence des Parties à sa cinquième session un projet de décision (FCCC/CP/1999/L.22). Pour le texte définitif de la décision adoptée par la Conférence des Parties, voir la décision 12/CP.5³.

IV. PROCÉDURES ET MÉCANISMES RELATIFS AU RESPECT DES DISPOSITIONS DU PROTOCOLE DE KYOTO

(Point 4 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

16. Le SBI a examiné cette question à ses 3ème, 6ème et 8 séances, tenues conjointement avec le SBSTA les 26 et 29 octobre et le 3 novembre, respectivement. Il était saisi des documents suivants : FCCC/SB/1999/7 et Add.1 et FCCC/SB/1999/MISC.12 et Add.1 et 2.

³ Pour le texte intégral des décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa cinquième session, voir le document FCCC/CP/1999/6/Add.1.

17. À la 3ème séance, tenue conjointement avec le SBSTA, le 26 octobre, les Présidents ont renvoyé l'examen de la question au Groupe de travail commun sur le respect des dispositions créé en application de la décision 8/CP.4 et coprésidé par M. Harald Dovland (Norvège) et M. Espen Ronneberg (Îles Marshall).

18. À la réunion commune du 3 novembre, M. Espen Ronneberg a présenté un rapport sur les travaux du Groupe de travail commun, au nom des Coprésidents de cet organe (voir l'annexe I).

19. Dans son rapport à la Conférence des Parties, le 4 novembre, le Président du SBI a indiqué qu'un accord était intervenu pour nommer M. Tuiloma Neroni Slade (Samoa) Coprésident du Groupe de travail commun, en remplacement de M. Espen Ronneberg, et que l'autre Coprésident de cet organe, M. Harald Dovland, resterait en fonctions. Le Président a remercié, au nom des organes subsidiaires, M. Espen Ronneberg de sa précieuse contribution aux travaux du Groupe de travail commun.

2. Conclusions

20. À la réunion commune du 3 novembre, les organes subsidiaires ont pris note du rapport du Groupe de travail commun (voir l'annexe I) et sont convenus de recommander pour adoption à la Conférence des Parties à sa cinquième session un projet de décision (FCCC/CP/1999/L.21). Pour le texte définitif de la décision adoptée par la Conférence des Parties, voir la décision 15/CP.5.

V. ACTIVITÉS EXÉCUTÉES CONJOINTEMENT DANS LE CADRE DE LA PHASE PILOTE (Point 5 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

21. Le SBI a examiné cette question conjointement avec le SBSTA à ses 3ème et 4ème séances le 26 octobre et à ses 6ème et 8ème séances le 29 octobre et le 3 novembre, respectivement. Il était saisi des documents suivants : FCCC/SB/1999/5 et Corr.1 et Add.1.

22. Des déclarations ont été faites par les représentants de 16 Parties, dont un a parlé au nom de l'Alliance des petits États insulaires, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre encore au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

23. À la 4ème séance, tenue conjointement avec le SBSTA, le 26 octobre, les organes subsidiaires sont convenus d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact commun, présidé par M. Yvo de Boer (Pays-Bas), Vice-Président de la Conférence des Parties.

2. Conclusions

24. À leur réunion commune du 3 novembre, après avoir examiné une proposition des Présidents, les organes subsidiaires ont adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBI et le SBSTA ont pris note du document FCCC/SB/1999/5 et Corr.1 et Add.1 sur les questions à traiter dans le cadre de l'examen de la phase pilote des activités exécutées conjointement, y compris du troisième rapport de synthèse sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote;

b) Le SBI et le SBSTA ont entrepris un examen d'ensemble de la phase pilote des activités exécutées conjointement et ont conclu que :

- i) La participation à des activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote offrait d'importantes possibilités d'apprentissage par la pratique et de renforcement des capacités, en particulier lorsque des structures institutionnelles étaient mises en place, ce qui facilitait la sélection et la mise au point d'activités et permettait de réduire les coûts de transaction;
- ii) La répartition géographique des projets demeurait inégale en dépit d'améliorations récentes;
- iii) Les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote constituaient une base solide sur laquelle on pourrait s'appuyer pour concevoir de futurs projets et les activités à entreprendre au titre de ces projets;
- iv) De nouveaux travaux étaient nécessaires pour améliorer le projet de cadre uniformisé révisé de présentation des rapports;

c) Pour faire en sorte que les projets soient encore plus nombreux, pour favoriser le transfert de technologies et pour promouvoir une meilleure répartition géographique des projets, quelques Parties ont indiqué qu'il fallait prévoir des mesures d'incitation supplémentaires, comme la possibilité de tenir compte des activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote aux fins des articles 6 et 12 du Protocole de Kyoto;

d) De l'avis de certaines Parties, les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote permettaient d'acquérir une solide expérience en matière de mesure, de surveillance et de vérification indépendante des émissions de gaz à effet de serre et étaient un bon moyen d'étudier les caractéristiques technologiques des projets, qui variaient en fonction de leur nature et de leur taille;

e) Le SBI et le SBSTA sont convenus de recommander pour adoption à la Conférence des Parties à sa cinquième session un projet de décision sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote (FCCC/CP/1999/L.13). Pour le texte définitif de la décision adoptée par la Conférence des Parties, voir la décision 13/CP.5.

**VI. MÉCANISMES PRÉVUS AUX ARTICLES 6, 12 ET 17
DU PROTOCOLE DE KYOTO**
(Point 6 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

25. Le SBI a examiné cette question à ses 4ème, 6ème et 8ème séances, tenues conjointement avec le SBSTA les 26 et 29 octobre et le 3 novembre, respectivement. Il était saisi des documents suivants : FCCC/SB/1999/8 et Add.1 et FCCC/SB/1999/MISC.10 et Add.1 à 4.

26. Des déclarations ont été faites par les représentants de 19 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

27. A la 4ème séance, tenue conjointement avec le SBSTA, le 26 octobre, M. Chow Kok Kee, ancien Président du SBSTA, a, sur l'invitation des présidents, présenté la synthèse révisée des propositions des Parties (FCCC/SB/1999/8 et Add.1) au nom des présidents des organes subsidiaires. En sa qualité de Président du SBSTA dans l'intervalle entre la dixième et la onzième session des organes subsidiaires, M. Chow Kok Kee avait établi ce document de concert avec M. Salamat, Vice-Président du SBI, agissant au nom du Président du SBI, et avec le concours du secrétariat.

28. Également à la 4ème séance, le 26 octobre, les organes subsidiaires sont convenus d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact commun, présidé par M. Chow Kok Kee (Malaisie).

2. Conclusions

29. À leur réunion commune du 3 novembre, après avoir examiné une proposition des présidents, les organes subsidiaires ont adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBI et le SBSTA ont examiné la note des Présidents publiée sous la cote FCCC/SB/1999/8 et Add.1;

b) Les organes subsidiaires ont pris note des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail sur les mécanismes défini dans la décision 7/CP.4;

c) Les organes subsidiaires sont convenus de recommander pour adoption à la Conférence des Parties à sa cinquième session un projet de décision sur les mécanismes prévus aux articles 6, 12 et 17 du Protocole de Kyoto (FCCC/CP/1999/L.6). Pour le texte définitif de la décision adoptée par la Conférence des Parties, voir la décision 14/CP.5.

VII. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

(Point 7 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

30. Le SBI a examiné cette question à ses 3ème, 6ème et 8ème séances, tenues conjointement avec le SBSTA, les 26 et 29 octobre et le 3 novembre, respectivement. Il était saisi des documents suivants : FCCC/CP/1999/3, FCCC/SBSTA/1999/10, FCCC/SBSTA/1999/11, FCCC/SBSTA/1999/INF.8 et Add.1, FCCC/SBI/1999/INF.7, FCCC/SBSTA/1999/5 et Corr.1 et Add.1, FCCC/SB/1999/6, FCCC/SB/1999/MISC.9 et FCCC/SB/1999/MISC.11.

31. Des déclarations ont été faites par les représentants de 28 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine. À la 3ème séance, le 26 octobre, une déclaration a également été faite par le représentant d'une organisation non gouvernementale.

32. À leur réunion commune du 26 octobre, les organes subsidiaires sont convenus d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. John Ashe, Président du SBI, et M. Daniel Reifsnyder (États-Unis d'Amérique).

2. Conclusions

33. À leur réunion commune du 3 novembre, les organes subsidiaires sont convenus de recommander pour adoption à la Conférence des Parties à sa cinquième session deux projets de décision (FCCC/CP/1999/L.19 et FCCC/CP/1999/L.20). Pour le texte définitif des décisions adoptées par la Conférence des Parties, voir les décisions 10/CP.5 et 11/CP.5.

VIII. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES VISÉES

À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION

(Point 8 de l'ordre du jour)

A. Inventaires des émissions de gaz à effet de serre, 1990-1997

(Point 8 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

34. Le SBI a examiné cette question à ses 5ème et 7ème séances le 27 octobre et le 1er novembre, respectivement. Il était saisi des documents suivants : FCCC/SBI/1999/12 et FCCC/SBI/1999/MISC.6.

35. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

2. Conclusions

36. À sa 7ème séance, le 1er novembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBI a pris note du rapport établi par le secrétariat sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre émanant des Parties visées à l'annexe I pour 1990-1997 (FCCC/SBI/1999/12) ainsi que de la compilation des communications dans lesquelles les Parties faisaient état des difficultés qu'elles rencontraient pour soumettre leurs inventaires en temps voulu (FCCC/SBI/1999/MISC.6);

b) Le SBI a noté que de nombreuses Parties visées à l'annexe I n'avaient pas soumis leur inventaire national annuel de gaz à effet de serre contenant les données pour 1997, qui était demandé pour le 15 avril 1999, et a instamment invité celles-ci à soumettre cet inventaire le plus tôt possible;

c) Le SBI a constaté qu'il fallait continuer à améliorer les données d'inventaire et les informations correspondantes afin de les rendre davantage exhaustives, cohérentes et comparables et a souligné que, pour lutter contre les changements climatiques, les Parties devaient pouvoir s'appuyer sur des inventaires fiables et complets. Il s'est par ailleurs inquiété de l'accroissement du volume global des émissions de gaz à effet de serre de nombreuses Parties visées à l'annexe I au cours de la période 1990-1997 et a réaffirmé que de nouvelles mesures devaient être prises pour renverser cette tendance;

d) Le SBI a pris note des préoccupations exprimées par certaines Parties visées à l'annexe I au sujet des dates limites fixées pour la soumission des inventaires annuels et a conclu que cette question devrait être examinée plus avant à la lumière des enseignements tirés de l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre, qui débiterait en 2000;

e) Le SBI a constaté avec satisfaction que les données des inventaires de gaz à effet de serre soumis par les Parties pouvaient désormais être consultées sur le site Web du secrétariat et il a prié ce dernier de les mettre à jour régulièrement.

**B. Directives pour l'examen technique des inventaires
des émissions de gaz à effet de serre**
(Point 8 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

37. Le SBI a examiné cette question à ses 1ère et 7ème séances le 25 octobre et le 1er novembre, respectivement. Il était saisi des documents suivants : FCCC/SBI/1999/13 et FCCC/SBI/1999/MISC.7.

38. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

39. À sa 1ère séance, le 25 octobre, le SBI est convenu que cette question devrait être examinée par le groupe de contact commun créé au titre de l'alinéa a) du point 8 de l'ordre du jour du SBSTA et coprésidé par M. Mark Mwandosya (République-Unie de Tanzanie) et M. Jim Penman (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

2. Conclusions

40. À sa 7ème séance, le 1er novembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBI a pris note du document FCCC/SBI/1999/13 et a approuvé dans leurs grandes lignes le plan de travail et les modalités pratiques proposés dans ce document pour procéder à l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I;

b) Le SBI a recommandé pour adoption à la Conférence des Parties à sa cinquième session un projet de décision sur les directives pour l'examen technique des inventaires des émissions de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention (FCCC/CP/1999/L.11). Pour le texte définitif de la décision adoptée par la Conférence des Parties, voir la décision 6/CP.5. Pour le texte définitif des directives adoptées par la Conférence des Parties à sa cinquième session, voir le document FCCC/CP/1999/7.

C. Questions renvoyées à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (Point 8 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

41. Le SBI a examiné cette question à ses 5ème et 7ème séances le 27 octobre et le 1er novembre, respectivement.

2. Conclusions

42. À sa 7ème séance, le 1er novembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBI a pris note des conclusions pertinentes adoptées par le SBSTA à sa onzième session ainsi que d'un projet de décision à soumettre à la Conférence des Parties concernant les modifications à apporter aux directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, deuxième partie : Directives FCCC pour l'établissement des communications nationales⁴;

b) Le SBI est convenu conjointement avec le SBSTA de recommander pour adoption à la Conférence des Parties à sa cinquième session le projet de décision susmentionné (FCCC/CP/1999/L.3 et Add.1). Pour le texte définitif de la décision adoptée par la Conférence des Parties, voir la décision 4/CP.5. Pour le texte définitif des directives adoptées par la Conférence des Parties à sa cinquième session, voir le document FCCC/CP/1999/7.

⁴ Adoptés à sa 7ème séance sous la cote FCCC/SBSTA/1999/CRP.4.

**IX. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON VISÉES
À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION**
(Point 9 de l'ordre du jour)

**A. Questions relatives à l'examen des communications
des Parties non visées à l'annexe I**
(Point 9 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

43. Le SBI a examiné cette question à ses 1ère, 7ème et 9ème séances, le 25 octobre et les 1er et 3 novembre, respectivement. Il était saisi des documents suivants : FCCC/SBI/1999/11, FCCC/SBI/1999/MISC.3 et FCCC/SBI/1999/MISC.4 et Add.1.

44. Des déclarations ont été faites par les représentants de 23 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe africain, un autre au nom de l'Alliance des petits États insulaires, un autre encore au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre enfin au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

45. À sa 1ère séance, le 25 octobre, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M. Mahmoud Ould El Ghaouth (Mauritanie).

2. Conclusions

46. À sa 7ème séance, le 1er novembre, le SBI a décidé de recommander pour adoption à la Conférence des Parties à sa cinquième session un projet de décision sur la première compilation -synthèse des communications initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (FCCC/CP/1999/L.10). Pour le texte définitif de la décision adoptée par la Conférence des Parties, voir la décision 7/CP.5.

47. À sa 7ème séance, le 1er novembre, le SBI a décidé de recommander pour adoption à la Conférence des Parties à sa cinquième session un projet de décision sur d'autres questions relatives aux communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (FCCC/CP/1999/L.10/Add.1). À sa 9ème séance, le 3 novembre, le SBI a décidé de modifier ce projet de décision (FCCC/CP/1999/L.10/Add.1/Rev.1). Pour le texte définitif de la décision adoptée par la Conférence des Parties à sa cinquième session, voir la décision 8/CP.5.

B. Fourniture d'un appui financier et technique
(Point 9 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

48. Le SBI a examiné cet alinéa à ses 1ère, et 7ème séances, le 25 octobre et le 1er novembre, respectivement. Il était saisi des documents suivants : FCCC/SBI/1999/INF.4/Add.1, FCCC/SBI/1999/INF.6, FCCC/SBI/1999/INF.7, FCCC/SBI/1999/INF.8, et FCCC/TP/1999/3.

49. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties.

50. À sa 1ère séance, le 25 octobre, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre du groupe de contact créé au titre de l'alinéa a) du point 9 de son ordre du jour (voir le paragraphe 45 ci-dessus).

2. Conclusions

51. À sa 7ème séance, le 1er novembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBI a pris note du rapport du secrétariat sur les activités menées par ce dernier pour faciliter la fourniture d'un appui financier et technique et des informations concernant les communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (FCCC/SBI/1999/INF.7). Il a noté en particulier les informations relatives aux progrès réalisés en ce qui concerne la soumission des communications nationales initiales. Le SBI a noté également les besoins et les préoccupations dont avaient fait état celles des Parties non visées à l'annexe I qui n'avaient pas encore soumis leur communication nationale initiale concernant les inventaires de gaz à effet de serre - disponibilité et fiabilité des données, capacité disponible au niveau national pour recueillir les données et nécessité d'établir des coefficients d'émission locaux, difficultés pour obtenir une assistance technique, problèmes de procédure en matière d'assistance, institutions et mécanismes nationaux, aide financière pour la recherche et l'observation systématique, etc.;

b) Le SBI s'est félicité de l'organisation par le secrétariat du Forum pour l'échange d'expériences concernant la mise au point de coefficients d'émission et de données d'activité aux fins de l'établissement des inventaires de gaz à effet de serre;

c) Le SBI a pris note avec satisfaction des ateliers sur les coefficients d'émission et les données d'activité à utiliser pour améliorer les inventaires de gaz à effet de serre que le secrétariat avait organisés à La Havane (Cuba) et à Accra (Ghana) et a également indiqué qu'il était important de continuer à organiser des ateliers de ce type;

d) Le SBI a pris note avec satisfaction des informations fournies par le secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), notamment des détails de son aide financière, c'est-à-dire des dates de décaissement des ressources destinées à financer des projets d'activités habilitantes en vue de l'établissement des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I (FCCC/SBI/1999/INF.8) et a prié le secrétariat du FEM de

continuer à lui communiquer des informations sur les ressources effectivement dégagées pour financer des projets d'activités habilitantes;

e) Le SBI a pris note de la série de projets soumis par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention en application du paragraphe 4 de l'article 12 de la Convention (FCCC/SBI/1999/INF.4 et Add.1) et a recommandé que ces projets soient portés à l'attention du FEM et, selon qu'il conviendrait, d'autres institutions financières bilatérales et multilatérales par les voies prévues à cet effet;

f) Le SBI a prié le FEM de lui préciser comment il entendait procéder pour donner suite à la série de projets soumis par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention en application du paragraphe 4 de l'article 12 de la Convention (FCCC/SBI/1999/INF.4 et Add.1);

g) Le SBI a pris acte des conclusions de l'atelier sur les coefficients d'émission et les données d'activité à utiliser pour améliorer les inventaires de gaz à effet de serre qui s'était tenu au Ghana, ainsi que des idées de projet qui étaient exposées dans le rapport des coprésidents (FCCC/SBI/1999/INF.6);

h) Le SBI a recommandé que, parmi les idées de projet qui étaient exposées dans le rapport susmentionné, celles qui déboucheraient sur l'élaboration par les pays intéressés de véritables propositions de projet soient soumises pour examen au FEM en application du paragraphe 13 de l'annexe de la décision 10/CP.2;

i) Le SBI a pris note avec satisfaction du rapport technique commandé par le secrétariat sur l'analyse comparée des coefficients d'émission et des données d'activité utilisés par un certain nombre de pays en développement pour établir des estimations des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'énergie et dans celui du changement d'affectation des terres et de la foresterie (FCCC/TP/1999/3).

X. MÉCANISME FINANCIER

(Point 10 de l'ordre du jour)

A. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial

à la Conférence des Parties

(Point 10 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

52. Le SBI a examiné cette question à ses 1ère et 7ème séances, le 25 octobre et le 1er novembre, respectivement. Il était saisi du document FCCC/CP/1999/3.

53. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties, dont un a parlé au nom de l'Alliance des petits États insulaires, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre encore au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

2. Conclusions

54. À sa 7ème séance, le 1er novembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBI a pris note du rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à la Conférence des Parties, à sa cinquième session (FCCC/CP/1999/3);

b) Le SBI a recommandé que le Fonds continue à se conformer aux décisions antérieures de la Conférence des Parties et aux directives que celle-ci lui avait données précédemment.

B. Contribution des Parties à l'examen par le Fonds pour l'environnement mondial des activités habilitantes

(Point 10 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

55. Le SBI a examiné cette question à ses 1ère et 7ème séances, le 25 octobre et le 1er novembre, respectivement. Il était saisi des documents suivants : FCCC/SBI/1999/INF.10 et FCCC/SBI/1999/MISC.5.

56. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties, dont un a parlé au nom de l'Alliance des petits États insulaires, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre encore au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

2. Conclusions

57. À sa 7ème séance, le 1er novembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBI a pris note du rapport relatif à la contribution des Parties à l'examen des activités habilitantes par le Fonds pour l'environnement mondial (FCCC/SBI/1999/INF.10) ainsi que des communications soumises par les Parties à ce sujet (FCCC/SBI/1999/MISC.5);

b) Le SBI a noté que, au paragraphe 32 de son rapport, le Fonds indiquait avoir entrepris un examen approfondi de l'appui qu'il fournissait pour l'établissement des communications nationales initiales des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques non visées à l'annexe I, c'est-à-dire des "activités habilitantes", examen qui devait porter sur : a) l'efficacité de cette forme d'appui; b) l'efficacité des procédures opérationnelles du Fonds; c) l'influence des activités d'appui sur le renforcement des capacités en général et/ou sur la planification et d) les meilleures pratiques d'après l'expérience des pays (FCCC/CP/1999/3);

c) Le SBI a noté également que le représentant du secrétariat du FEM avait assuré qu'il serait pleinement tenu compte des observations figurant dans le rapport susmentionné du secrétariat de la Convention (FCCC/SBI/1999/INF.10);

d) Le SBI a pris acte de l'information fournie par le représentant du secrétariat du FEM selon laquelle le Fonds aurait achevé son examen des activités habilitantes pour la

sixième session de la Conférence des Parties et il a demandé qu'un rapport d'activité lui soit soumis à sa douzième session.

**XI. DISPOSITIONS À PRENDRE EN VUE DES RÉUNIONS
INTERGOUVERNEMENTALES**
(Point 11 de l'ordre du jour)

A. Amélioration du processus intergouvernemental
(Point 11 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

58. Le SBI a examiné cet alinéa à ses 5ème et 7ème séances, le 27 octobre et le 1er novembre, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/1999/2.

59. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

2. Conclusions

60. À sa 7ème séance, le 1er novembre, le SBI, sur proposition du Président, a pris note des vues exprimées par les Parties et des explications données par le Secrétaire exécutif au sujet des efforts que faisait le secrétariat pour veiller à ce que les documents soient disponibles en temps voulu, sous forme imprimée et sous forme électronique, et pour œuvrer avec l'Office des Nations Unies à Genève à l'amélioration de la distribution des versions traduites.

B. Date et lieu de la sixième session de la Conférence des Parties

**C. Calendrier des réunions des organes créés en application
de la Convention, 2000-2003**

(Point 11 b) et c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

61. Le SBI a examiné ces questions à ses 5ème et 7ème séances, le 27 octobre et le 1er novembre, respectivement.

62. Des déclarations ont été faites par les représentants de 12 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

2. Conclusions

63. À sa 7ème séance, le 1er novembre, le SBI, sur proposition du Président, a confirmé qu'il entendait recommander à la Conférence des Parties à sa cinquième session d'accepter l'offre généreuse du Royaume des Pays-Bas d'accueillir la sixième session de la Conférence des Parties et a décidé de recommander pour adoption à la Conférence des Parties à sa cinquième session un projet de décision (FCCC/CP/1999/L.9). Pour le texte définitif de la décision adoptée par la Conférence des Parties, voir la décision 2/CP.5.

64. Également à sa 7ème séance, le 1er novembre, le SBI, sur proposition du Président, a décidé de recommander pour adoption à la Conférence des Parties à sa cinquième session un calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention pour la période 2000-2003. Ce calendrier est le suivant :

- a) Première série de sessions en 2000 : du 12 au 16 juin, précédée par une semaine de réunions informelles, y compris des ateliers;
- b) Deuxième série de sessions en 2000 : du 11 au 15 septembre, précédée par une semaine de réunions informelles, y compris des ateliers;
- c) Troisième série de sessions en 2000 : du 13 au 24 novembre;
- d) Première série de sessions en 2001 : du 21 mai au 1er juin;
- e) Deuxième série de sessions en 2001 : du 29 octobre au 9 novembre;
- f) Première série de sessions en 2002 : du 3 au 14 juin;
- g) Deuxième série de sessions en 2002 : du 28 octobre au 8 novembre;
- h) Première série de sessions en 2003 : du 2 au 13 juin;
- i) Deuxième série de sessions en 2003 : du 1er au 12 décembre.

65. Une déclaration a été faite par une délégation qui s'est inquiétée du caractère ambitieux du calendrier des réunions prévu pour 2000.

XII. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

(Point 12 de l'ordre du jour)

A. Budget-Programme pour l'exercice biennal 2000-2001

(Point 12 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

66. Le SBI a examiné cette question à ses 5ème, 7ème et 9ème séances, le 27 octobre et les 1er et 3 novembre, respectivement. Il était saisi des documents suivants : FCCC/SBI/1999/8 et FCCC/CP/1999/INF.1.

67. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

2. Conclusions

68. À sa 7ème séance, le 1er novembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a décidé de recommander pour adoption à la Conférence des Parties à sa cinquième session un projet de décision (FCCC/CP/1999/L.7). Pour le texte définitif de la décision adoptée par la Conférence des Parties à sa cinquième session, voir la décision 20/CP.5. À sa 9ème séance, le 3 novembre, le Président a précisé, à propos de la recommandation

susmentionnée, qu'il était bien entendu que la méthode de calcul du barème indicatif des contributions ne constituerait pas un précédent.

B. Recettes et exécution du budget de l'exercice biennal 1998-1999

C. Arrangements concernant l'appui administratif à fournir à la Convention
(Point 12 b) et c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

69. Le SBI a examiné ces questions à ses 5ème et 7ème séances, le 27 octobre et le 1er novembre, respectivement. Il était saisi des documents suivants : FCCC/SBI/1999/10 et Add.1, FCCC/SBI/1999/INF.9 et FCCC/SBI/1999/INF.11.

70. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie.

2. Conclusions

71. À sa 7ème séance, le 1er novembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a décidé de recommander pour adoption à la Conférence des Parties à sa cinquième session un projet de décision (FCCC/CP/1999/L.8). Pour le texte définitif de la décision adoptée par la Conférence des Parties, voir la décision 21/CP.5.

D. Liens institutionnels entre le secrétariat de la Convention et l'Organisation des Nations Unies
(Point 12 d) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

72. Le SBI a examiné cette question à ses 5ème et 7ème séances, le 27 octobre et le 1er novembre, respectivement. Il était aussi saisi des documents suivants : FCCC/SBI/1999/7 et FCCC/SBI/1999/8.

2. Conclusions

73. À sa 7ème séance, le 1er novembre, le SBI, sur proposition du Président, a décidé de recommander à la Conférence des Parties de surseoir à l'examen de la question de la personnalité juridique du secrétariat de la Convention au plan international et d'aborder cette question en 2001, à l'occasion de l'examen des liens institutionnels entre le secrétariat de la Convention et l'Organisation des Nations Unies, qui devait être achevé au 31 décembre de cette même année.

E. Application de l'accord de siège
(Point 12 e) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

74. Le SBI a examiné cette question à ses 5ème et 7ème séances, le 27 octobre et le 1er novembre, respectivement.

2. Conclusions

75. À sa 7ème séance, le 1er novembre, le SBI a entendu des déclarations du Secrétaire exécutif et d'un représentant de l'Allemagne au sujet de l'application de l'accord du siège entre l'Organisation des Nations Unies, la République fédérale d'Allemagne et le secrétariat de la Convention. Le Secrétaire exécutif a évoqué l'évolution positive des relations entre les entités de l'ONU à Bonn d'une part et les autorités du pays hôte et la ville de Bonn d'autre part. Il a indiqué que le secrétariat avait besoin de locaux supplémentaires en raison du développement de ses activités et de l'augmentation de ses effectifs, et a exprimé l'espoir que les services du secrétariat resteraient groupés au sein d'une "Maison des Nations Unies" à Bonn. Il a attiré l'attention sur la nécessité de disposer, à un coût abordable, d'installations de conférence améliorées, en faisant observer que la cinquième session de la Conférence des Parties avait révélé les limites des locaux qui étaient actuellement utilisés. Il comptait rechercher des solutions à ces questions avec les autorités du pays hôte et les autres organismes des Nations Unies présents à Bonn. Le représentant de la République fédérale d'Allemagne a fait état des consultations en cours avec le secrétariat et a indiqué que son Gouvernement souhaitait trouver des solutions satisfaisantes pour tous à ces questions de locaux et d'installations de conférence. Il a affirmé que le Gouvernement allemand avait l'intention de convertir l'ancien siège du parlement en centre de conférence international, la priorité étant accordée aux manifestations organisées dans le cadre de l'ONU.

**XIII. QUESTIONS RELATIVES AU PARAGRAPHE 14 DE L'ARTICLE 3
DU PROTOCOLE DE KYOTO**
(Point 13 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

76. À sa 1ère séance, le 25 octobre, le SBI est convenu d'examiner cette question en concertation avec le SBSTA et en même temps que celle faisant l'objet du point 3 de son ordre du jour intitulée "Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et par. 3 de l'article 2 et par. 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto)". On trouvera donc les conclusions correspondantes au paragraphe 15 ci-dessus.

XIV. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION (Point 14 de l'ordre du jour)

77. À sa 9ème séance, le 3 novembre, le SBI a examiné le projet de rapport sur les travaux de sa onzième session (FCCC/SBI/1999/L.11).

78. À la même séance, sur proposition du Président, le SBI a autorisé le Rapporteur à achever l'établissement du rapport sur les travaux de la session avec le concours du secrétariat et sous la direction du Président.

XV. CLÔTURE DE LA SESSION

79. À la 9ème séance, le 3 novembre, le Président a remercié tous les participants de leur coopération constructive aux travaux de la session. Il a remarqué que, en dépit de progrès réguliers, il restait beaucoup à faire avant la sixième session de la Conférence des Parties. À cet égard, il a fait observer que le calendrier des travaux à mener à bien dans l'intervalle entre la onzième et la douzième session était très chargé avec, notamment, la tenue de plusieurs ateliers. Il a indiqué que, selon l'usage, des représentants d'organisations non gouvernementales seraient invités à participer à ces ateliers en qualité d'observateurs de manière à promouvoir la coopération et la coordination et également à assurer un juste équilibre entre les différents groupes d'intérêt représentés. En conclusion, le Président s'est dit convaincu que les travaux menés entre les deux sessions faciliteraient la tâche des organes subsidiaires à leur douzième session.

Annexe I

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL COMMUN SUR LE RESPECT
DES DISPOSITIONS SUR LES TRAVAUX QU'IL A MENÉS
PENDANT LA ONZIÈME SESSION
DES ORGANES SUBSIDIAIRES

I. INTRODUCTION

1. Les séances du Groupe de travail commun sur le respect des dispositions ont été présidées par M. Espen Ronneberg et M. Harald Dovland.
2. À la 1^{ère} séance, le 26 octobre 1999, le Coprésident du Groupe de travail commun, M. Espen Ronneberg, s'est félicité des communications soumises par les Parties et s'est dit optimiste quant aux résultats des travaux qui seraient menés pendant la session. Il a rappelé que le Groupe de travail commun avait arrêté son ordre du jour étant entendu qu'il pourrait être modifié, au besoin, dans l'avenir. Il a rappelé que le Groupe de travail commun avait inscrit à son ordre du jour des questions concernant la conception d'un système du contrôle du respect des dispositions, les conséquences en cas de non-respect et de risque de non-respect, et le rapport à soumettre à la Conférence des Parties à sa cinquième session. Il a présenté les documents établis pour le Groupe de travail commun, mentionnant notamment la compilation des communications des Parties (FCCC/SB/1999/MISC.12 et Add.1 et 2), la synthèse de ces communications établie par le Coprésident (FCCC/SB/1999/7/Add.1) et la note sur les éléments d'un système de contrôle du respect des dispositions également établie par les coprésidents (FCCC/SB/1999/7), dans laquelle il était proposé au Groupe de travail commun de prendre un certain nombre de mesures précises.
3. Le Coprésident du Groupe de travail commun, M. Harald Dovland, a rendu compte oralement de la réunion informelle consacrée à un échange de vues et d'informations sur le respect des dispositions qui avait eu lieu à Vienne les 6 et 7 octobre 1999. Il a noté que les participants s'étaient félicités de l'organisation de cette manifestation, la jugeant très instructive.

II. PROCÉDURES ET MÉCANISMES RELATIFS AU RESPECT
DES DISPOSITIONS DU PROTOCOLE DE KYOTO

1. Délibérations

4. Le Groupe de travail commun a examiné les questions inscrites à son ordre du jour de manière intégrée sur la base des éléments d'un système de contrôle du respect des dispositions proposé par les coprésidents et de la synthèse des communications des Parties (FCCC/SB/1999/7 et Add.1).
5. Des déclarations ont été faites par les représentants de 40 Parties dont un a parlé au nom de l'Alliance des petits États insulaires, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre encore au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

2. Conclusions

6. À sa 6ème séance, le 3 novembre 1999, le Groupe de travail commun, se fondant sur une proposition des coprésidents, a adopté les conclusions suivantes :

a) Le Groupe de travail commun a noté les progrès très appréciables qui avaient été accomplis durant les dixième et onzième sessions des organes subsidiaires s'agissant de mieux cerner et de définir les éléments de procédures et mécanismes en vue de la mise en place d'un système de contrôle du respect des dispositions du Protocole de Kyoto. Toutefois, il restait beaucoup à faire et le Groupe de travail commun devait dorénavant redoubler d'efforts et préparer l'ouverture de négociations;

b) Le Groupe de travail commun a invité les Parties à soumettre éventuellement de nouvelles propositions sur la question du respect des dispositions le 31 janvier 2000 au plus tard;

c) Le Groupe de travail commun a confirmé qu'un atelier sur les questions relatives à la mise en place d'un système de contrôle du respect des dispositions du Protocole de Kyoto était nécessaire et il serait convoqué par les coprésidents en mars 2000;

d) Le Groupe de travail commun a prié les coprésidents, agissant avec le concours du secrétariat, de définir plus précisément les éléments de procédures et de mécanismes en vue de la mise en place d'un système de contrôle du respect des dispositions du Protocole de Kyoto, en tenant compte des éléments d'un système de contrôle du respect des dispositions et de la synthèse des communications figurant dans le document FCCC/SB/1999/7 et Add.1, des débats qui avaient eu lieu sur la question à la onzième session des organes subsidiaires et de toute nouvelle proposition émanant des Parties. Le document dans lequel les coprésidents exposeraient ces éléments serait examiné en détail en même temps que d'autres contributions des Parties aux sessions suivantes du Groupe de travail commun et servirait de point de départ pour la négociation d'un système de contrôle du respect des dispositions du Protocole de Kyoto à la douzième session des organes subsidiaires;

e) Le Groupe de travail commun a demandé à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de recommander un projet de décision pour adoption par la Conférence des Parties. Pour le texte définitif de la décision adoptée par la Conférence des Parties, voir la décision 15/CP.5.

III. CLÔTURE DE LA RÉUNION

7. À la 6ème séance, le 3 novembre 1999, les coprésidents ont présenté le projet de rapport du Groupe de travail commun. Le Groupe de travail commun a examiné et adopté son rapport.

8. Avant de conclure, les coprésidents ont indiqué que des progrès avaient été faits au cours de la session et qu'un terrain d'entente avait été trouvé, mais il restait beaucoup à faire. Les coprésidents ont informé le Groupe de travail commun de leur intention de poursuivre les consultations sur une grande échelle. Ils ont également indiqué que l'atelier prévu en mars 2000 serait ouvert aux observateurs en vertu des articles 6 et 7 du projet de règlement intérieur. Ils ont rappelé aux délégations que le Groupe de travail commun devrait examiner tous les aspects du

processus d'examen prévu à l'article 8 qui avaient un rapport avec le respect des dispositions. Vu l'esprit dans lequel s'étaient déroulées les délibérations du Groupe de travail commun, les coprésidents se sont dits optimistes quant à l'issue des négociations. Après avoir remercié les participants pour leur coopération constructive, les coprésidents ont prononcé la clôture de la réunion du Groupe de travail commun.

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS DONT L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE
ÉTAIT SAISI À SA ONZIÈME SESSION

FCCC/CP/1999/1	Ordres du jour provisoires de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/CP/1999/3	Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention. Mécanisme financier. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties à sa cinquième session
FCCC/CP/1999/INF.1	Administrative and Financial matters. Programme budget for the biennium 2000-2001. Revised work programme of the secretariat and resource requirements. Note by the Executive Secretary
FCCC/SBI/1999/2	Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBI/1999/7	Questions administratives et financières. Liens institutionnels entre le secrétariat de la Convention et l'Organisation des Nations Unies. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBI/1999/8	Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre sur les travaux de sa dixième session, Bonn, 31 mai – 11 juin 1999
FCCC/SBI/1999/9	Annotations à l'ordre du jour provisoire. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBI/1999/10	Questions administratives et financières. Recettes et exécution du budget de l'exercice biennal 1998-1999. Arrangements concernant l'appui administratif à fournir à la Convention. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBI/1999/10/Add.1	Administrative and financial matters. Income and budget performance in the biennium 1998-1999. Performance report, 1998-1999
FCCC/SBI/1999/11	Communications nationales des Parties non visées à l'Annexe I de la Convention. Questions relatives à l'examen des communications des Parties non visées à l'Annexe I. Première compilation–synthèse des communications initiales des Parties non visées à l'Annexe I de la Convention
FCCC/SBI/1999/12	National communications from Parties included in Annex I to the Convention. Greenhouse gas inventory data, 1990-1997. Report on national greenhouse gas inventory data from Annex I Parties for 1990-1997

FCCC/SBI/1999/13	Communications nationales des Parties visées à l'Annexe I de la Convention. Projet de directives pour l'examen technique des inventaires des émissions de gaz à effet de serre des Parties visées à l'Annexe I
FCCC/SBI/1999/INF.4/Add.1	National communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Provision of financial and technical support. List of projects submitted by Parties not included in Annex I to the Convention in accordance with Article 12.4 of the Convention
FCCC/SBI/1999/INF.6	National communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Provision of financial and technical support. Report on the workshop on emission factors and activity data for the improvement of GHG inventories, 4-6 août 1999, Accra, Ghana
FCCC/SBI/1999/INF.7	National communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Provision of financial and technical support. Report on activities to facilitate the provision of financial and technical support and information on communications from Parties not included in Annex I to the Convention
FCCC/SBI/1999/INF.8	National communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Provision of financial and technical support. Information on relevant action by the Global Environment Facility
FCCC/SBI/1999/INF.9	Administrative and financial matters. Income and budget performance in the biennium 1988-1999. Status report on receipt of contributions from Parties.
FCCC/SBI/1999/INF.10	National communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Provision of financial and technical support. Report on inputs from Parties to the review by the Global Environment Facility of enabling activities on climate change
FCCC/SBI/1999/INF.11	Administrative and financial matters. Income and budget performance in the biennium 1988-1999. Unaudited financial statements for the biennium 1998-1999 as at 31 December 1998. Note by the Executive Secretary
FCCC/SBI/1999/INF.12	National communications from Parties included in Annex I to the Convention. Progress report on the in-depth reviews of second national communications
FCCC/SBI/1999/MISC.3	National communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Position papers on draft decisions for COP 5 submitted by the Group of 77 and China and the European Community and its member States

FCCC/SBI/1999/MISC.4 et Add.1	National communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Views from Parties on provision of financial and technical support, on matters related to the consideration of non-Annex I Party communications and timing of second national communications
FCCC/SBI/1999/MISC.5	Financial mechanism. Input from Parties to the review by the Global Environment Facility of enabling activities. Submissions from Parties
FCCC/SBI/1999/MISC.6	National communications from Parties included in Annex I to the Convention. Greenhouse gas inventory data. Views from Parties on difficulties with submitting greenhouse gas inventories in a timely manner
FCCC/SBI/1999/MISC.7	National communications from Parties included in Annex I to the Convention. Guidelines for the technical review of greenhouse gas inventories. Views of Parties on the draft guidelines contained in document FCCC/SBI/1999/13
FCCC/SBI/1999/L.9	Communications nationales des Parties visées à l'Annexe I de la Convention. Inventaires des émissions de gaz à effet de serre, 1990-1997
FCCC/SBI/1999/L.10	Mécanisme financier
FCCC/SBI/1999/L.11	Rapport sur les travaux de la session. Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre sur les travaux de sa onzième session
FCCC/SB/1999/5 et Corr.1 et Add.1	Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote. Questions à traiter dans le cadre de l'examen de la phase pilote, notamment le troisième rapport de synthèse sur les activités exécutées conjointement
FCCC/SB/1999/6	Renforcement des capacités. Plan révisé visant à faciliter le renforcement des capacités aux fins de la participation aux mécanismes en application de la décision 7/CP.4
FCCC/SB/1999/7 et Add.1	Procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto. Élément d'un système de contrôle du respect des dispositions et synthèse des communications. Note des coprésidents du Groupe de travail commun sur le respect des dispositions
FCCC/SB/1999/8 et Add.1	Mécanismes découlant des articles 6, 12 et 17 du Protocole de Kyoto. Synthèse des propositions des Parties concernant les principes, modalités, règles et lignes directrices. Note des présidents

FCCC/SB/1999/9	Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et par. 3 de l'article 2 et par. 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto). Note du Président du SBSTA
FCCC/SB/1999/MISC.8	Mechanisms pursuant to Articles 6,12 and 17 of the Kyoto Protocol. National communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Submission by a Party
FCCC/SB/1999/MISC.9	Capacity-building. Submission by a Party
FCCC/SB/1999/MISC.10 et Add.1 à 4	Mechanisms pursuant to Articles 6, 12 and 17 of the Kyoto Protocol. Further proposal from Parties on issues raised in decision 7/CP.4, paragraph 1 (a), (b) and (c)
FCCC/SB/1999/MISC.11	Capacity-building, plan for facilitating capacity-building related to mechanisms pursuant to Articles 6, 12 and 17 of the Kyoto Protocol. Submissions from Parties
FCCC/SB/1999/MISC.12 et Add.1 et 2	Procedures and mechanisms relating to compliance under the Kyoto Protocol. Submissions from Parties
FCCC/SB/1999/MISC.13	Implementation of Article 4, paragraphs 8 and 9, of the Convention (decision 3/CP.3 and Articles 2.3 and 3.14 of the Kyoto Protocol). Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/1999/10	Recherche et observation systématique. Questions liées au Système mondial d'observation du climat
FCCC/SBSTA/1999/11	Mise au point et transfert de technologies. État d'avancement du processus consultatif (décision 4/CP.4). Technologies d'adaptation dans les zones côtières. Questions diverses. Rapport intérimaire
FCCC/SBSTA/1999/INF.8 et Add.1	Cooperation with relevant international organizations. United Nations bodies. Capacity-building support regarding the clean development mechanism
FCCC/TP/1999/3	Rapport technique : analyse comparée des coefficients d'émission et des données d'activité utilisés par un certain nombre de pays en développement pour établir des estimations des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'énergie et dans celui du changement d'affectation des terres et de la foresterie
